



carte CMI et multi handicap

Par **Dserge**, le **08/11/2020** à **09:00**

Bonjour,

Je suis considéré comme multi handicap.

La MDPH considère que je suis employable et autonome.

Je rentre dans la définition de la restriction mais comme il utilise le terme employabilité pour faire des économie en bout de chandelle sur le dos des personnes en situation d'handicap, je n'ai pas droit à l'AAH.

Concernant le refus de la carte CMI, le fait d'être autonome je rentre dans la catégorie 50 à 79.

Le guide barème a mon sens explique pour obtenir les 80 % il ne faut pas être autonome, ne concerne qu'un handicap. Les association se sont batues pour cette notion, car beaucoup de personnes en situation d'handicap n'atteignent pas le taux de 80 % avec leur seul handicap.

J'ai six handicaps validés en Allemagne (travailleur frontalier) et j'ai par ailleurs la carte de lourd handicap dans ce pays.

Le médiateur de la MDPH (2015) m'avait indiqué pour les trois principaux le taux d'incapacité suivant

40 / 40 et 30

le taux global que je trouve est 74,8 sans compter les autres handicaps.

En tenant compte des autres handicaps, en utilisant la méthode Balthazar, j'obtiens un taux supérieur à 80 %.

Ma question :

Ayant un taux supérieur à 80 % ne devrais-je pas obtenir la carte CMI ?

Avec mes remerciements anticipés

DSerge